

coins reculés du globe au nom de notre gouvernement sont de plus en plus nombreux à être convaincus qu'il nous faut miser davantage sur les méthodes « douces » de prévention des conflits que sont l'alerte rapide, la médiation, l'établissement de rapports de confiance et l'éducation.

Dans son *Agenda pour la paix*, le secrétaire général des Nations Unies a abondamment parlé du lien existant entre le respect des droits de la personne et la prévention des conflits. Si la plupart d'entre vous connaissez cet important document, vous êtes nombreux à ne pas être au courant de la déclaration du ministre Ouellet à Ouagadougou, des observations du premier ministre à Budapest, ou encore de mes propos au sommet de Miami, dans lesquels est établi un rapport direct entre l'intérêt que porte le Canada aux droits de la personne et la nouvelle façon d'envisager la prévention des conflits, de même que les initiatives sur ce plan. Il convient maintenant que le gouvernement dont je fais partie, et les groupements comme les vôtres, collaborent avec les nombreuses collectivités concernées afin d'établir des stratégies, de trouver les fonds nécessaires et de passer à l'action pour que la prévention des conflits et le respect des droits de la personne figurent ensemble à l'ordre du jour.

Les tragédies survenues au Rwanda et en ancienne Yougoslavie font ressortir l'importance des droits de la personne dans la diplomatie de l'alerte rapide et de la prévention. Il nous faut poursuivre nos efforts en vue du renforcement de ces liens à la Commission - par exemple, dans les résolutions sur les exodes massifs et sur le bon fonctionnement des organismes chargés de faire respecter les traités, dont le Canada se fait habituellement l'avocat.

Nous sommes tous convaincus de l'existence d'un lien entre le respect des droits de la personne et la nécessité d'une action plus efficace en matière de prévention des conflits. Pouvons-nous nous le permettre? D'après moi, ce qu'il convient de se demander, c'est bien plus si nous pouvons nous permettre de fermer les yeux jusqu'à ce qu'il soit trop tard. Le Worldwatch Institute, un groupe de recherche établi à Washington, a publié une étude qui met en doute la validité d'une telle façon de penser. Quand la crise du Rwanda a éclaté, on considérait que l'investissement de 115 millions de dollars dans une opération de maintien de la paix représentait une dépense excessive. Quelques mois plus tard, les États-Unis s'étaient à eux seuls engagés à consacrer un demi-milliard de dollars à l'assistance aux victimes de la catastrophe humanitaire. La contribution du Canada s'est élevée à près de 70 millions de dollars, maintien de la paix compris.

Voilà donc pourquoi nous continuerons de plaider en faveur d'une augmentation des ressources affectées au programme des droits de l'homme des Nations Unies : 1 p. 100 du budget ordinaire, c'est